

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

<p>Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 7 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p>Date de la convocation 10/04/2026 Date d'affichage 10/04/2026</p>	<p>ETAIENT PRESENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Eloi LEMAIRE, Mmes Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Sandrine SPARTY, Dominique LUPINO, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET.</p> <p>ETAIENT ABSENTS : 0</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : 7 Valérie GOUPY à Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS, Raymond WOLICKI à Régis NOTOT, Mélanie DELANNOIS à Donato MIRAGLIA, Gwendoline GARCIA à Philippe DESCHODT, Jean-Claude LEYNAERT à Eloi LEMAIRE. Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Agathe MASTROMONACO</p>

Délibération n° 2026/44/CM/ND

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques

Préambule

Les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit-mois consécutifs.

Les besoins recensés dans le cadre des services techniques justifiés nécessitent de procéder, à un recrutement occasionnel, dans les conditions suivantes :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 inclus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer le poste correspondant.

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L.332-23-1°;

Vu la commission Finances – Affaires Générales – Ressources Humaines réunie en date du 10 avril 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques en ce qui concerne l'entretien de la voirie, l'entretien des sites sportifs et le poste d'assistant de la gestion du matériel de location, à savoir un emploi non permanent à temps complet, recruté par voie de contrat à durée déterminée dans le grade d'adjoint technique, pour une période de douze mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'autoriser la Ville de Marchiennes à créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 inclus,

Article 2 : de fixer la rémunération de cet agent en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'Adjoint technique au 1^{er} échelon du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2026.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale
Agathe MASTROMONACO



Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

